



PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE

Bobigny, le 12 mars 2020

BUREAU DES ASSOCIATIONS ET DES ELECTIONS

Mel: pref-elections@seine-saint-denis.gouv.fr

Consultation des listes d'émargement lors des scrutins de mars 2020

I- Élections acquises au premier tour de scrutin

Pour les élections acquises au premier tour de scrutin, les listes d'émargement seront consultables du 16 au 25 mars 2020 inclus, selon les modalités suivantes :

- les 16 et 17 mars, les demandes de consultation des listes se feront sur rendez-vous. Les demandes de rendez-vous devront être communiquées à l'adresse de messagerie suivante : pref-rdv-candidats2020@seine-saint-denis.gouv.fr. La consultation aura lieu en salle Maryse Bastié située à la préfecture de Bobigny, 1 esplanade Jean Moulin à Bobigny.
- du 18 au 25 mars, les listes d'émargement seront consultables sans rendez-vous au 7 esplanade Jean Moulin (immeuble Malraux), sur le parvis de la préfecture à Bobigny.

II- Elections nécessitant un second tour de scrutin

Pour les élections nécessitant un second tour de scrutin, les listes d'émargement seront consultables les 16 au 17 mars 2020, selon les modalités suivantes :

- Pendant deux jours les lundi 16 et mardi 17 mars, les listes d'émargement seront consultables en préfecture à la fois dans le hall de la préfecture ainsi qu'au bâtiment Malraux situé sur le parvis de la préfecture.
- Dès le 18 mars matin, les listes d'émargement seront mises à la disposition des communes concernées en vue de l'organisation du second tour des élections.
- A l'issue du second tour de scrutin, les listes d'émargement seront de nouveau consultables en préfecture durant dix jours.